

Paris, le 1er juillet 2008

Message de la Présidente et du Directeur général aux personnels du CNRS

Au cours de sa séance du 1^{er} juillet, le conseil d'administration du CNRS a approuvé le Plan stratégique du CNRS "Horizon 2020"¹.

Nous avons, dans ce Plan, tenu le plus grand compte des avis que vous avez été nombreux à exprimer, que ce soit à travers vos représentants, à travers les instances de l'établissement ou directement.

Nous avons souhaité, en préambule, que le Plan stratégique rappelle **les valeurs du CNRS** et réaffirme l'égalité de dignité entre les disciplines. Dans le cadre des grandes orientations définies par l'Etat, il est rappelé que la politique scientifique du CNRS est placée sous la responsabilité de la direction du CNRS, qui s'appuie sur ses instances consultatives et délibératives.

Toutes les disciplines actuellement représentées au CNRS ont vocation à y rester et à se structurer en Instituts.

Les points forts du Plan stratégique sont :

- **La création des Instituts du CNRS** par grands champs disciplinaires qui vont garantir l'avancée continue du front des connaissances qu'assure l'établissement, tout en soutenant plus activement l'interdisciplinarité. Cette dernière est garante de grandes découvertes et doit pouvoir, pour se développer, s'appuyer sur des disciplines et une recherche fondamentale fortes.
- **Le renforcement de la dimension pluridisciplinaire au niveau de la direction générale du CNRS**, notamment pour contribuer aux grands enjeux de société. L'objectif est de faciliter l'émergence et le soutien des projets innovants, résultant, le plus souvent, de la conjonction, sur le terrain, de plusieurs disciplines.
- **La montée en puissance de la politique des ressources humaines** qui vise à organiser et stimuler l'expression des compétences et des talents, et à favoriser l'excellence, la réactivité et l'efficacité des équipes de recherche et d'accompagnement de la recherche dans un contexte de collaboration et de compétition internationales accrues.
- **L'adaptation de la politique des partenariats du CNRS** dans le cadre de l'évolution du paysage de la recherche en France, prenant notamment en compte la loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ces dernières deviennent autonomes et vont progressivement exercer toutes leurs prérogatives en matière de recherche. Quant aux

¹ Accessible sur le site www.cnrs.fr, rubrique "CNRS 2020"

organismes de recherche, il est nécessaire qu'ils se coordonnent mieux entre eux sur le plan national et sur le terrain.

Les Instituts du CNRS auront une double fonction et seront :

- **opérateurs de recherche** de laboratoires stratégiques pour la réalisation de leur mission
- **agences de moyens** pour des laboratoires qui relèveront d'un autre Institut du CNRS, d'une université ou d'un autre organisme.

Tous les Instituts du CNRS ont vocation à assurer des missions nationales confiées par l'État ; l'organisation et les compétences de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) et de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) demeurant, quant à elles, inchangées.

L'interdisciplinarité ne se décrète pas, mais se construit sur le terrain. Pour cela, **la direction du CNRS se renforcera afin d'être la garante de l'interaction entre disciplines** et déclinera, à tous les niveaux de l'établissement, les outils de l'interdisciplinarité :

- **Les laboratoires auront la possibilité d'être "d'interface"**, c'est-à-dire rattachés à plusieurs Instituts ; un seul étant mandaté pour la gestion.
- **Des hôtels à projets interdisciplinaires seront créés dans les campus propres du CNRS.**
- **Les Instituts du CNRS seront dotés d'une double fonction d'opérateur et d'agence**, et disposeront à cet effet de deux budgets distincts, non fongibles.

Cette réforme donne un nouvel élan au CNRS en lui permettant de clarifier son positionnement dans le paysage de la recherche française en évolution, en modernisant et en rendant plus transparente et cohérente son organisation. Avec ses partenaires, notamment les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les autres organismes de recherche, les entreprises et les collectivités territoriales, le CNRS va contribuer ainsi à accroître la qualité et l'efficacité de notre système français de recherche et d'innovation dans un contexte international de collaboration et de compétition croissantes et dans le cadre d'un espace européen de la recherche.

Le périmètre et l'organisation des Instituts du CNRS seront précisés dans le contrat d'objectifs que l'État signera avec le CNRS d'ici la fin de l'année 2008. Ce contrat actera le soutien de l'État à la contribution du CNRS à la modernisation du système de recherche de notre pays. Dans cette perspective, la direction du CNRS va poursuivre, tout au long du second semestre, la concertation avec les instances de l'établissement.

Catherine Bréchnac

Présidente du CNRS

Arnold Migus

Directeur général du CNRS